

Lettre du 02 Décembre 2021

## RAPPORT SUR LA FORMATION A LA CITOYENNETE DE LA COUR DES COMPTES

Le 16 novembre 2021, la Cour des comptes a rendu public un rapport sur la formation à la citoyenneté.

La cour constate un empilement d'actions que ce soit au sein de l'école et hors de l'école.

Sur ce dernier point, la cour rappelle que la seule obligation commune à l'ensemble des jeunes est la Journée défense et citoyenneté (JDC), qui rassemble chaque année plus de 800 000 individus et constate que seuls 250 000 jeunes s'inscrivent dans ces dispositifs. La cour en déduit donc que les nouvelles formules d'engagement ne semble pas répondre aux aspirations de la jeunesse.

Quant à l'Éducation nationale, c'est essentiellement autour du parcours citoyen (2015) que les actions des établissements scolaires s'inscrivent mais la cour regrette le peu de mobilisation autour de celui-ci.

Elle pointe également différents freins pour la bonne marche du parcours citoyen :

Méconnaissance des actions faites sur le terrain, formation insuffisante des enseignants, peu de pilote de ce parcours au sein des académies, insuffisance de la problématique de la citoyenneté dans les enseignements disciplinaires....

La cour a fait 8 recommandations :

- Mieux intégrer le parcours citoyen à la scolarité des élèves, notamment en renforçant la place de la formation à la citoyenneté dans tous les enseignements disciplinaires et dans les vérifications des connaissances et certifications du second degré.
- Introduire dans les examens nationaux une évaluation de l'engagement des élèves au cours de leur scolarité.
- Accentuer la place du parcours citoyen, de l'EMC et de l'EMI dans la formation initiale des enseignants ainsi que dans leur formation continue, notamment à travers le prochain plan national de formation et en facilitant le développement de formations locales sur ce thème.
- Désigner un véritable pilote opérationnel des actions de formation et d'engagement de la politique en faveur de la citoyenneté.
- Fluidifier l'articulation entre les dispositifs.
- Coordonner et renforcer l'investissement des différents partenaires.
- Donner à l'organisation d'ensemble des objectifs vérifiables en termes de publics cibles et de résultats à atteindre.
- Rendre disponibles "l'ensemble des coûts que le déploiement de l'éducation à la citoyenneté implique.

Pour **Indépendance et Direction**, nous ne pouvons que souscrire à la construction d'une éducation à la citoyenneté. Cependant, nous tenons à rappeler que l'École ne peut tout ; la citoyenneté c'est l'affaire de tous et qu'il ne faudrait pas encore une fois que tout repose sur l'École.

**Indépendance et Direction** ne peut que regretter également l'accumulation de journées ou de semaines commémoratives qui ne donnent plus de sens aux jeunes et qui déstructurent l'emploi du temps des établissements.